

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 juin 2014 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Karine Gauthier, Micheline Groulx Stabile, Michel Mendes, Manon Robitaille, Frédéric Berthiaume

Jean Langevin, directeur général  
M<sup>e</sup> Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19 h 30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-06-12.124

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2014**

---

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2014, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-06-12.125

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2014, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Dépôt des rapports financiers et des vérificateurs pour l'exercice 2013**

Conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose les documents suivants au conseil :

- Rapport des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
- Rapport financier des vérificateurs pour l'exercice 2013

Présentation des rapports par M. Alexandre Joly de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

## 2.2 Versement d'aide financière – Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 4 juin 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-06-12.126

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

- |                             |        |
|-----------------------------|--------|
| • Québec Secours            | 100 \$ |
| • 4 Korner                  | 500 \$ |
| • Église Holy Family Parish | 100 \$ |

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

## 2.3 Régie de police – Signature de l'entente de création de la Régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2014-06-12.127

DE SIGNER, avec les municipalités de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet et Saint-Joseph-du-Lac, l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes : le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la ville, l'entente ainsi que les documents requis aux fins des présentes.

**ADOPTÉE**

## 2.4 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de madame Francine Thibodeau, daté du 4 juin 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

**2014-06-12.128** D'ACCORDER une assistance financière, dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain – volet subvention couches réutilisables*, aux personnes ci-après mentionnées :

|                        |           |
|------------------------|-----------|
| Émilie Forget          | 100,00 \$ |
| Lynda Sicurella        | 100,00 \$ |
| Mélissa Lévesque       | 100,00 \$ |
| Marie-Christine Demers | 100,00 \$ |

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt de procès-verbaux**

---

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2014
- Commission sur la circulation et la toponymie du 22 mai 2014

**4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20 h 15. 5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 43.

**5. Règlements municipaux**

**5.1 Adoption – Règlement n° 1527 modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01)**

---

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance tenue le 8 mai 2014 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

**2014-06-12.129** D'ADOPTER le Règlement n°1527 intitulé « Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (Règlement n° 1125.01) » tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.2 Adoption – Règlement n° 1528 modifiant le règlement n°1459 décrétant une dépense et un emprunt de 1 633 800 \$ pour les travaux de réaménagement du boul. des Promenades**

---

CONSIDÉRANT l'adoption, le 8 mars 2012, du Règlement d'emprunt n° 1459 décrétant une dépense et un emprunt de 1 633 800 \$ pour les travaux de réaménagement du boul. des Promenades ;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection de la chaussée doivent être effectués sur le boulevard des Promenades suite aux travaux de réaménagement réalisés précédemment ;

CONSIDÉRANT que les travaux initialement prévus ont coûté environ 550 000 \$ de moins que l'estimation détaillée ;

CONSIDÉRANT les sommes résiduelles disponibles au règlement d'emprunt 1459 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

2014-06-12.130

D'ADOPTER le Règlement no 1528 intitulé « Règlement modifiant le Règlement n°1459 décrétant une dépense et un emprunt de 1 633 800 \$ pour les travaux de réaménagement du boulevard des Promenades et de réfection d'une partie du pavage », tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**5.3 Avis de motion – Règlement déléguant au directeur général la nomination des membres des comités de sélection**

---

Madame Karine Gauthier donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement déléguant au directeur général la nomination des membres des comités de sélection.

Ce règlement aura pour objet de déléguer au directeur général la nomination des membres des comités de sélection pour les appels d'offres avec système d'évaluation et de pondération.

**Administration**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Mai 2014**

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2014 et montrant un total de :

|  |                 |
|--|-----------------|
| ➤ Fonds général :                        | 1 242 795,05 \$ |
| ➤ Fonds de dépenses en immobilisations : | 14 987,60 \$    |

**7. Greffé**

**7.1 Élection municipale partielle – district #6 (du Golf)  
– Avis de date de scrutin**

---

ATTENDU le dépôt de la lettre de démission du conseiller du district #6 (du Golf), monsieur Robert Montplaisir, en date du 8 mai 2014 ;

ATTENDU que le greffier et président d'élection, Jacques Robichaud, a déclaré qu'il y a vacance au sein du district numéro 6 (du Golf) du conseil de la ville de Deux-Montagnes ;

Le greffier et président d'élection, Jacques Robichaud, annonce officiellement au conseil que l'élection partielle requise pour combler le poste de conseiller au district #6 (du Golf) aura lieu le dimanche 13 juillet 2014.

**7.2 Élection municipale partielle – district #6 (du Golf)  
– Rémunération du personnel électoral**

---

CONSIDÉRANT l'élection municipale partielle qui aura lieu le 13 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* tout membre du personnel électoral doit recevoir une rémunération et que le conseil peut établir un tarif de rémunération ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2014-06-12.131**

D'APPROUVER le tarif de rémunération du personnel électoral préparé par le président d'élection et daté du 9 juin 2014.

**ADOPTÉE**

**8. Ressources humaines**

**8.1 Engagement de personnel temporaire - Été 2014 - Loisirs**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean Langevin, directeur général et directeur du service des Loisirs et services communautaires par intérim, datée du 2 juin 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2014-06-12.132**

D'ENGAGER M. Didier Martin au poste d'animateur de tennis, du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 août 2014, aux Loisirs et Services communautaires.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.753.01.141.

**ADOPTÉE**

**8.2 Engagement de personnel permanent – Gestion du territoire**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service de la Gestion du territoire, datée du 5 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un employé ;

CONSIDÉRANT notamment le respect du plancher d'emploi ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2014-06-12.133**

D'ENGAGER monsieur Patrick Thibault à titre d'employé permanent, au poste de mécanicien à compter du 16 juin 2014, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.218.00.141, 02.228.00.141, 02.398.00.141, 02.418.00.141, 02.618.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.3 Engagement de personnel temporaire et étudiant – Été 2014 – Gestion du territoire**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service de la Gestion du territoire, datée du 5 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT le besoin de personnel temporaire et étudiants pour l'été 2014 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

**2014-06-12.134**

D'ENTÉRINER les engagements de personnels temporaires et étudiants au service de la Gestion du territoire suivant la liste annexée, conformément aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.755.00.141 et 02.321.000.141.

**ADOPTÉE**

**8.4 Engagement de personnel cadre – Directeur du Service des activités et des relations citoyennes**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

**2014-06-12.135** D'ENGAGER monsieur Benoît Ferland à titre d'employé cadre, au poste de Directeur du Service des activités et des relations citoyennes, pour une période de 5 ans, à compter du 2 juillet 2014. Le directeur général est autorisé à signer le contrat de travail.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.721.00.141.

**ADOPTÉE**

**8.5 Fin d'emploi de Martin Piché – Directeur des Loisirs et des Services communautaires**

CONSIDÉRANT la réorganisation des services des loisirs, communautaires, bibliothèque et communications ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

**2014-06-12.136** DE METTRE FIN à l'emploi de M. Martin Piché, à titre d'employé cadre, au poste de Directeur des Loisirs et des Services communautaires, à compter du 9 juin 2014.

**ADOPTÉE**

**8.6 Engagement de personnel temporaire – Service de police régionale de Deux-Montagnes (SPRDM)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer des policiers qui sont en maladie, en congé sociaux et en assignations pour la période estivale ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2014-06-12.137** D'ENGAGER monsieur Yan Duperron à titre de policier temporaire à compter du 2 juin 2014, au Service de police régionale de Deux-Montagnes (SPRDM), aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.215.01.141.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**9. Urbanisme**

**9.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
 Appuyé par madame Manon Robitaille  
 et unanimement résolu

2014-06-12.138

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

| N° | Adresse des travaux  | Description   |
|----|--|---|
| A) | 405, 9e Avenue<br>(lot 1 606 186)                              | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 405, 9e Avenue (lot 1 606 186), pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les quatre (4) façades seront couvertes d'un revêtement uniforme de bois de type Maybec de couleur «Bronze Boréal».</li> <li>- Est inclus également le remplacement des fenêtres pour de nouvelles en PVC couleur blanche. Les moulures seront de bois de couleur noyer.</li> </ul>   |
| B) | 328, 6e Avenue<br>(lot 5 393 696)                              | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 328, 6e Avenue (lot 5 393 696), pour le projet de construction d'une habitation familiale isolée de type plein pied et de forme régulière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le revêtement extérieur de la façade principale et des murs latéraux et arrière seront de brique de couleur type nuancée de rouge.</li> <li>- Les portes et fenêtres seront en PVC de couleur blanche.</li> <li>- Le bardeau sera de couleur de type nuancé de gris et les fascias ainsi que les soffites seront en aluminium de couleur kaki.</li> </ul> |
| C) | 815 à 821, rue<br>Rockland<br>(lots 1 605 512 et<br>1 605 514) | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 815 à 821, rue Rockland (lot 1 605 512 et 1 605 514), pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une habitation multifamiliale d'envergure selon les plans préparés par TLA architectes, datés du 29 avril 2014.</p>  |
| D) | 505, rue de la<br>Chapelle<br>(lot 1 605 562)                  | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 505, rue de la Chapelle (lot 1 605 562), pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les quatre (4) façades seront couvertes d'un revêtement uniforme de bois usiné de marque KWP de couleur « Sierra ».</li> <li>- Est inclus également le remplacement des fenêtres pour de nouvelles en PVC de couleur blanche.</li> </ul>   |



|  |  |
|--|--|
| <p>E) 317, 10e Avenue<br/>(lot 5 400 246)</p>          | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant le projet de construction neuve d'un bâtiment de type unifamilial isolé d'un (1) étage avec sous-sol.</p> <p>L'emprise au sol est de forme régulière pour une superficie de 98 mètres carrés (1054 pieds carrés).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La façade principale proposée est revêtue en majorité de pierres de couleur nuancé de gris avec insertion de déclin horizontal d'acier imitation bois de couleur brun (imitation bois torréfié).</li> <li>- Les autres façades proposées seront recouvertes de déclin horizontal de bois (pin) de couleur gris pâle.</li> <li>- Les fascias et soffites sont en aluminium de couleur noir.</li> <li>- La porte principale ainsi que les cadres de fenêtres de façade seront d'aluminium sont de couleur noir.</li> <li>- Les ouvertures latérales et arrières seront de couleur blanche.</li> <li>- La toiture proposée est en bardeaux d'asphalte de couleur noir.</li> </ul> <p>La présente résolution remplace la résolution n° CCU-14-02-19.005</p> |
| <p>F) 1830, rue<br/>Lakebreeze<br/>(lot 1 974 679)</p> | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 1830, rue Lakebreeze (lot 1 974 679), pour le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de type plein pied de 107,4 m<sup>2</sup> de forme régulière et style contemporain.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le revêtement extérieur de la façade principale sera de bloc architectural de type « fini lisse » de couleur « Pearl White ».</li> <li>- Le deuxième parement est un revêtement de bois du type « Juste pin » de couleur brun pâle « fini contemporain pâle ».</li> <li>- Les faces latérale et arrière seront recouvertes d'un revêtement d'acrylique de couleur gris pâle « Smoke Signal ».</li> <li>- Les fascias ainsi que les portes et fenêtres seront en aluminium de couleur noire pour l'ensemble des façades.</li> </ul>  |
| <p>G) 256, 17e Avenue<br/>(lot 1 973 494)</p>          | <p>D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 256, 17e Avenue (lot 1 973 494), pour le projet d'agrandissement de 7,2 m X 6,4 m au-dessus du rez-de-chaussée existant en façade principale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuation du toit en pente 2 versants avec un revêtement de bardeaux d'asphalte de couleur nuancée de gris ;</li> <li>- Remplacement du revêtement extérieur de la façade principale et murs latéraux par un revêtement de type « CanExel » de couleur bleu écossais pour la façade principale et revêtement de vinyle de type « Gentek » de couleur « Bleu Rockwell » pour les faces latérales ;</li> <li>- Porte d'entrée principale et les fenêtres en aluminium et PVC de couleur blanche, et remplacement de la fenêtre du bas en façade par une fenêtre de même dimension que les fenêtres du haut ;</li> <li>- Installation d'une moulure blanche sur les coins de la façade et au pourtour des fenêtres.</li> </ul>   |

**ADOPTÉE**

**9.2 Refus d'approbation de PIIA**

**A) 315, 10<sup>e</sup> Avenue (lot 5 400 247)**

---

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'approbation de plans à l'égard duquel s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que le plan déposé ne respecte pas les objectifs et critères d'évaluation prévus au Règlement sur les P.I.I.A. ;

CONSIDÉRANT que le modèle de maison proposé est identique à celui proposé pour le 317, 10<sup>e</sup> Avenue ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU suggèrent qu'il y ait des éléments architecturaux différents de façon à différencier les deux maisons ;

ATTENDU que les plans déposés ne rencontrent pas les objectifs et les critères d'évaluation établis ;

ATTENDU que les plans soumis manquent de détails et ne représentent pas nécessairement le projet final ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par madame Karine Gauthier  
et unanimement résolu

**2014-06-12.139**

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale, concernant l'immeuble situé au 315, 10<sup>e</sup> avenue (lot 1 973 192), pour le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de type plein pied de 107,4 m<sup>2</sup> de forme régulière et style contemporain.

**ADOPTÉE**

**9.3 Demandes de dérogations mineures**

---

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-06-12.140

D'accorder les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

| Désignation de l'immeuble                            | Nature et effet de la dérogation demandée   |
|--|---|
| A)<br>401, 27 <sup>e</sup> Avenue<br>(lot 4 868 320) | La demande a pour objet d'autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel :<br>- avec une superficie de 108 m <sup>2</sup> au lieu de 75 m <sup>2</sup> , tel que prescrit par le règlement de zonage ;<br>- dont le terrain a une superficie de 841,7 m <sup>2</sup> au lieu de 1000 m <sup>2</sup> contrairement au règlement de zonage.       |
| B)<br>1601, rue Peel<br>(lot 1 974 551)              | La demande a pour objet de permettre la subdivision du lot 1 974 551 et la création de 2 nouveaux lots :<br>- Lot projeté « A » avec une largeur en façade de 15,33 m au lieu de 18 m, tel que prescrit au règlement de zonage ;<br>- Lot projeté « B », avec une marge latérale totale de 2,4 m au lieu de 3 m, tel que prescrit au règlement de zonage. |

**ADOPTÉE**

## 10. Travaux publics

### 10.1 Aire TOD de la gare Deux-Montagnes – Formation du comité de sélection pour offres de services professionnels – Appel d'offres GT2014-019

CONSIDÉRANT que la Ville entend procéder à un appel d'offres de services professionnels pour le projet d'aménagement de l'aire TOD de la gare Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit évaluer les soumissions selon le système obligatoire de pondération et d'évaluation des offres ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
et unanimement résolu

2014-06-12.141

DE FORMER le comité de sélection de l'appel d'offre de services professionnels GT2014-019 par les personnes suivantes de la Ville de Deux-Montagnes :

- M. Denis Berthelette, Directeur de la Gestion du territoire
- M. Martin Pelletier, T.P., Chargé de projets aux services techniques
- M. Jean Langevin, Directeur général

**ADOPTÉE**

## 11. Loisirs

### 11.1 Versement d'aide financière – La Cité des Arts – 3<sup>e</sup> édition

CONSIDÉRANT que l'Association culturelle de Deux-Montagnes organise la troisième édition de La Cité des Arts dont l'objectif est de créer un pôle d'attraction, une destination incontournable pour les arts visuels mixtes ;

CONSIDÉRANT que cette édition se tiendra les 12 et 13 juillet à l'Olympia de Deux-Montagnes, et qu'il y a lieu de répéter le versement d'aide financière de l'an passé, soit 3 000 \$ ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

**2014-06-12.142** D'AUTORISER l'Association culturelle de Deux-Montagnes à tenir la troisième édition de La Cité des Arts les 12 et 13 juillet 2014 à l'Olympia de Deux-Montagnes, ainsi que leur accorder une aide financière de 3 000 \$.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

**ADOPTÉE**

**11.2 Versement d'aide financière – Club de l'Âge d'or Boulingrin de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT que la tondeuse pour le terrain de boulingrin n'était plus réparable, et que le Club de l'âge d'or Boulingrin de Deux-Montagnes désirait continuer à entretenir le terrain de boulingrin ;

CONSIDÉRANT que M. Roger Tremblay, président du Club de l'âge d'or boulingrin de Deux-Montagnes a acheté une tondeuse usagée au montant de 600\$ ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

**2014-06-12.143** D'ACCORDER au Club de l'âge d'or boulingrin de Deux-Montagnes, une aide financière de 600 \$ pour l'achat d'une tondeuse usagée pour l'entretien du terrain pour les activités.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.192.04.699.

**ADOPTÉE**

**11.3 Versement d'aide financière – Athlète de performance**

---

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean Langevin, directeur général et directeur du service des Loisirs et services communautaires par intérim ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

**2014-06-12.144** D'OCTROYER une aide financière de 250 \$ à monsieur Martin Robitaille, pour sa participation au prochain championnat mondial junior en voile en Hollande en juillet 2014.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

**ADOPTÉE**

**11.4 Tournoi de softball et autorisation à demander un permis d'alcool  
- Club social Héritage**

---

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club social Héritage pour la tenue la tenue d'un tournoi de softball au parc Olympia le 23 août 2014, dans le cadre d'une levée de fonds afin d'amasser des fonds pour l'Hôpital des Vétérans de Ste-Anne-de-Bellevue ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean Langevin, directeur général et directeur du service des Loisirs et services communautaires par intérim ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

**2014-06-12.145**

D'AUTORISER le Club social Héritage à tenir un tournoi de softball au parc Olympia le 23 août 2014 et de leur accorder la permission de se procurer un permis d'alcool dans le but de vendre des boissons alcoolisées sur les lieux du parc Olympia pendant cette journée ;

DE S'ASSURER du support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**11.5 Collecte de bouteilles vides - Fonds pour le 5<sup>e</sup> Groupe Scout  
Deux-Montagnes**

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean Langevin, directeur général et directeur du service des Loisirs et services communautaires par intérim, daté du 2 juin 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
et unanimement résolu

**2014-06-12.146**

D'AUTORISER le 5<sup>e</sup> Groupe Scout de Deux-Montagnes à parcourir les rues de la ville le 14 juin 2014, pour recueillir des bouteilles pour une levée de fonds.

**ADOPTÉE**

**12. Police**

**12.1 Autorisation à la Ville de St-Eustache d'effectuer un appel d'offres commun, afin de faire l'acquisition d'un système RAO (Centrale de répartition assistée par ordinateur)**

---

CONSIDÉRANT que le service de police de St-Eustache désire faire l'acquisition d'un nouveau système RAO ;

CONSIDÉRANT que le système RAO sera aussi utilisé par le CAU-911 de la Ville de St-Eustache ;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'avoir un système RAO, identique avec la centrale 911 St-Eustache ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Denis Racicot, directeur intérim du Service de police régionale de Deux-Montagnes, daté du 23 mai 2014 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
et unanimement résolu

2014-06-12.147

D'AUTORISER la Ville de St-Eustache à effectuer un appel d'offres commun afin de faire l'acquisition d'un système RAO (Centrale de Répartition Assistée par Ordinateur).

**ADOPTÉE**

## **12.2 Prolongation de l'entente intermunicipale du Service de police régionale de Deux-Montagnes**

---

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes, conclue le 13 avril 2007, arrivera à échéance le 30 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT les discussions en vue de créer une Régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Karine Gauthier  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
et unanimement résolu

2014-06-12.148

DE RENOUVELER l'Entente intermunicipale relative à la police régionale de Deux-Montagnes, conclue le 13 avril 2007, et ce, jusqu'à la première des dates suivantes : 1) la création de la régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes, 2) le 30 juin 2015 ;

DE DEMANDER à la ministre de la Sécurité publique d'approuver la prolongation de cette entente.

**ADOPTÉE**

## **13. Deuxième période de questions spécifiques** **(sur un point à l'ordre du jour seulement)**

---

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21 h 10. 7 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21 h 40.

## **14. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40 par le maire.

Signé *Denis Martin*  
Denis Martin, maire

Signé *Jacques Robichaud*  
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Directeur des services juridiques et greffier